

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Numéro de Référence SDS Synergy	DPX (PHTHALATE FREE) MOUNTING MEDIUM 00.789.381						
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Usage professionnel. Utilisation en tant que réactif de laboratoire Non. Scénario d'exposition pour Xylène <table border="1"><thead><tr><th></th><th></th><th>Page:</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>Utilisation en laboratoires - Professionnel</td><td>12</td></tr></tbody></table> Rien d'autre que ce qui précède. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.			Page:	1	Utilisation en laboratoires - Professionnel	12
		Page:						
1	Utilisation en laboratoires - Professionnel	12						
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	CellPath Ltd. 80 Mochdre Enterprise Park Newtown Powys Royaume-Uni SY16 4LE +44 (0) 1686 611333 +44 (0) 1686 622946 qhse@cellpath.co.uk						
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	+44 (0) 7803 746 135 (24 heures) Anglias						

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger	DPX (PHTHALATE FREE) MOUNTING MEDIUM   
	Mention(s) d'Avertissement	Attention
	Mention(s) de Danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Conseil(s) de Prudence

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Reaction mass of [ortho-xylene, meta-xylene, para-xylene & éthylbenzène]	< 70	1330-20-7	215-535-7	01-2119488216-32-xxxx	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373

Remarque: Reaction mass of [ortho-xylene, meta-xylene, para-xylene & éthylbenzène] Contient:

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Éthylbenzène	< 25	100-41-4	202-849-4	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Asp. To. 1; H304 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

S'il est soupçonné que des fumées sont encore présentes, l'intervenant doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Éviter tout contact.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Garder chaud et en repos. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent ou en cas d'ingestion d'importantes quantités.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Soustraire à l'exposition. Traiter symptomatiquement.
Instructions pour le Médecin:	Éthylbenzène: L'épinéphrine et d'autres produits sympathomimétiques peuvent provoquer des arythmies cardiaques (battements irréguliers) chez les personnes exposées à ce produit.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'eau pulvérisée, de la poudre chimique, du sable ou de l'anhydride carbonique.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone, Ethyl methacrylate, n-Butylmethacrylate et Methacrylic acid.
5.3 Conseils aux pompiers	Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Éviter tout contact. Ne pas laisser les eaux de lutte anti-incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Liquide et vapeurs inflammables. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Absorber le déversement dans un matériau inerte et ramasser. Ne pas adsorber avec de la sciure ou autres matériaux combustibles. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

6.4 Référence à d'autres sections

récepteur comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

Voir Rubrique: 8,13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récepteur et du matériel de réception. Conserver le récepteur bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Conserver uniquement dans le récepteur d'origine. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Les récipients ouverts doivent être fermés hermétiquement de nouveau avec précaution et entreposés dans une position verticale.

Température de stockage

Mesures de stockage

Matières incompatibles

Stable à des températures ambiantes.

Conserver le récepteur bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Acides et Alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique: 1.2

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Xylène, o-,m-,p- or mixed isomers	1330-20-7	50	221	100	442	VLIEP, Sk OEL (Belgique) VME (France) OEL (Luxembourg)
		100	435	200	870	OEL (Suisse)
Éthylbenzène	100-41-4	100	442	200	884	VLIEP, Sk OEL (Luxembourg)
		100	442	125	551	OEL (Belgique)
		20	88.4	100	442	VME (France)
		100	435	100	435	OEL (Suisse)

Source:

VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

France: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Belgique: Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents chimiques

Luxembourg: A-96 Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.

Suisse: Maximale Arbeitsplatzkonzentrationswerte (MAK-Werte)

Remarque: Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé

8.1.3 PNECs et DNELs

Le mélange de xylènes (CAS 1330-20-7) comprend des isomères individuels de xylène (m-xylène, o-xylène, p-xylène) et moins de 10% d'éthylbenzène. Une comparaison des données toxicologiques disponibles pour les xylènes (y compris le mélange de xylènes et les isomères individuels) démontre que les effets observés sont généralement similaires et que les niveaux d'effet sont du même ordre de grandeur. La présence d'une quantité d'éthylbenzène atteignant jusqu'à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017

CellPath
INNOVATION IN CELLULAR PATHOLOGY

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

10% ne devrait pas significativement modifier ce profil de risque, les effets généraux sur la santé humaine étant principalement influencés par les xylènes.

Xylene Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Orale	Inhalation	Cutanée
Ouvrier - À long terme - Effets systémiques	-	221 mg/m ³	212 mg/kg p.c. /jour
Ouvrier - A court terme - Effets systémiques	-	442 mg/m ³	-
Ouvrier - À long terme - Effets locaux	-	221 mg/m ³	-
Ouvrier - A court terme - Effets locaux	-	442 mg/m ³	-
Consommateur - À long terme - Effets systémiques	12.5 mg/kg p.c. /jour	65.3 mg/m ³	125 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - A court terme - Effets systémiques	-	260 mg/m ³	-
Consommateur - À long terme - Effets locaux	-	65.3 mg/m ³	-
Consommateur - A court terme - Effets locaux	-	260 mg/m ³	-

Xylene Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Valeur
Milieu Aquatique	PNEC Aqua (eau de mer) 0.327 mg/l PNEC Aqua (eau douce) 0.327 mg/l PNEC sédiment d'eau douce 12.46 mg/kg dw PNEC sédiment marin 12.46 mg/kg dw
Sol	PNEC 2.31 Sol mg/kg dw
STP (Usine de traitement des eaux usées)	PNEC STP 6.58 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Des contrôles d'ingénierie doivent être assurés qui maintiennent en suspension dans l'air des concentrations sous le niveau des directives pertinentes. Bonnes pratiques d'hygiène et des mesures d'entretien ménager.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de sécurité afin de garantir une protection totale de vos yeux contre toute projection de liquide (EN166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection respiratoire



Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Travailler dans des zones de travail bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Choisir un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques. Les équipements de protection respiratoire doivent être conformes aux normes EN appropriées.

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore
Odeur	Caractéristique. / Aromatique
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	132 °C
Point d'éclair	27°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé.
Pression de vapeur	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	0.925 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité(s)	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité	0.55 mPas (Cone & Plate)
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Rien de connu

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme. Peut réagir avec: Agents oxydants forts.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts, Acides et Alcalis.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone, Ethyl methacrylate, n-Butylmethacrylate et Methacrylic acid.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë - Ingestion	Mélange: Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour
Toxicité aiguë - Inhalation	Acute Tox. 4: Nocif par inhalation. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: DL50 17.7 mg/l
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Acute Tox. 4: Nocif par contact avec la peau. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: DL50 1767 mg/kg p.c. /jour
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
Reaction mass of [ortho-xylene, meta-xylene, para-xylene & éthylbenzène]	Skin Irrit. 2; Classification harmonisée Modérément irritant pour la peau chez le lapin. (1970). Les résultats des essais C-8 aromatics (ortho, meta and para xylene; éthylbenzène; Composition - Non défini).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Reaction mass of [ortho-xylene, meta-xylene, para-xylene & éthylbenzène]

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

O, m and p- xylene:

Xylene

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Reaction mass of [ortho-xylene, meta-xylene, para-xylene & éthylbenzène]

Éthylbenzène:

Danger par aspiration

11.2 Autres informations

Irritant modéré pour les yeux chez le lapin. (1970). Les résultats des essais C-8 aromatics (ortho, meta and para xylene; éthylbenzène; ; Composition - Non défini).

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

Observations humaines, 400-600 ppm for 15-30 minute(s) - Irritant pour les voies respiratoires. (1986).

STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Volontaires humains, 100 ppm 4 heures - Détérioration de la performance dans les essais de temps de réaction simple et de temps de réaction de choix(1990).

STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Observations humaines, 21 ppm (TWA) 7 Année(s) - Augmentation de la déclaration de symptômes, y compris une anxiété accrue, de l'oubli et une incapacité à se concentrer(1993). Sur la base des données de test - mixed xylenes (~ 50% m-xylene, ~30% p-xylene, ~ 15% o-xylene).

Inhalation (rat) (8 heure(s) Temps d'exposition par jour, 7 jours par semaine pour 6 semaine(s), then 5 jours par semaine pour 6 Mois) - Augmentation du poids relatif du foie(1990). Sur la base des données de test - mixed xylenes (~ 50% m-xylene, ~30% p-xylene, ~ 15% o-xylene).

Orale (rat) – Augmentation du poids du rein(1988). Équivalent ou similaire à OECD 408. Sur la base des données de test - mixed xylenes (~ 50% m-xylene, ~30% p-xylene, ~ 15% o-xylene).

Male rat, Inhalation (6 jours par semaine pour 13 semaine(s)) - Diminution de l'audition NOAEC 200 ppm (2007).

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Non toxique pour la vie aquatique. Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis Estimation (96 heures) CL50 (Poissons) > 100 mg/l

Xylene

Éthylbenzène:

NOEC (56 jours) >1.3 mg/l (Poissons) (1977)

NOEC (7 jours) 0.96 mg/l (Ceriodaphnia dubia) (1998)

12.2 Persistance et dégradabilité

Xylene isomers & éthylbenzène: Facilement biodégradable, non persistant..

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information sur le mélange lui-même.Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

dangereux ou spéciaux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG/ADN	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	1866	1866	1866
14.2 Désignation officielle de transport	RESIN SOLUTION	RESIN SOLUTION	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		
14.8 Autres informations	Non applicable.		

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Sans restriction
CoRAP évaluation des substances	Xylène: Substance identifié pour l'évaluation en 2017 2018 Ethyl methacrylate: Substance évaluée en 2014; l'Etat Membre d'évaluation a proposé de demander aux déclarants de fournir des informations supplémentaires
15.1.2 Règlements nationaux	Rien de connu
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Xylène: Une évaluation de la sécurité chimique de REACH (CSA) a été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable V1.0.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Classification harmonisée et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Xylène (N° CAS 1330-20-7), Éthylbenzène (N° CAS 100-41-4), Ethyl methacrylate (N° CAS 97-63-2) et n-Butylmethacrylate.

Références bibliographiques:

1. Carpenter, C.P., Kinkead, E.R., Geary, D.L., et al. 1975. Petroleum hydrocarbon toxicity studies. V. Animal and human response to vapors of mixed xylene. *Toxicol Appl Pharmacol* 33: 543-58.
2. Condie, L.W., Hill, J.R., and Borzellica, J.F. 1988. Oral toxicology studies with xylene isomers and mixed xylene. *Drug Chem Toxicol* 11: 329-354.
3. Dudek, B., Gralewicz, K., Jakubowski, M., et al. 1990. Neurobehavioral effects of experimental exposure to toluene, xylene and their mixture. *Polish J Occup Med* 3: 109-116.
4. Gagnaire, F., Langlais, C., Grossman, S and Wild, P. 2007. Ototoxicity in rats exposed to éthylbenzène and to two technical xylene vapours for 13 weeks. *Arch Toxicol* 81, 127-143.
5. Hastings, L., Cooper, G.P., and Burg, W. 1986. Human sensory response to selected petroleum hydrocarbons. In: *Adv in Modern Environ Toxicol. Vol 6. Applied toxicology of petroleum hydrocarbons*, MacFarland, H.N., ed. Princeton Scientific Publishers, Princeton, NJ pp 255-270.
6. Hine, C.H. and Zuidema, H.H. 1970. The toxicological properties of hydrocarbon solvents. *Indust Med* 39: 39-44
7. National Toxicology Program (NTP). 1986. NTP Technical Report on the toxicology and carcinogenesis studies of xylenes (mixed) in F344/N rats and B6C3F1 mice (gavage studies). NTP TR 327. NIH publication #86-2583. National Institutes of Health, Public Health Service, DHHS. Research Triangle Park NC.
8. Niederlehner, B.R. et al. 1998. Modelling acute and chronic toxicity of nonpolar narcotic chemicals and mixtures to *Ceriodaphnia dubia*. *Ecotoxicology and Environmental Safety*. 39: 136-146.
9. Uchida, Y., Nakatsuka, H., Ukai, H., Wanatabe, T., Liu, Y-T., Huang, M-Y., Wang, Y-L., Zhu, F-Z., Yin, H. and IKEDA, M., 1993. Symptoms and signs in workers exposed predominantly to xylenes. *International Archives of Occupational and Environmental Health*, 64, 597-605.
10. Ungváry, G. 1990. The effect of xylene exposure on the liver. *Acta Morphol Hung* 38: 245-258.
11. Walsh, Armstrong, Bartley, Salman and Frank. 1997. Residues of emulsified xylene in aquatic weed control and their impact on rainbow trout. *Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denver, CO*: 15p.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Point d'éclair Résultat du test
Acute Tox. 4; H312	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Acute Tox. 4; H332	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

LÉGENDE

ADR: Européen relatif au Transport International de Marchandises Dangereuses par Route

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale

IMDG: Maritime International des Marchandises Dangereuses

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses

vPvT: très Persistant et très Toxique

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable, Catégorie 2

Flam. Liq. 3; Liquide Inflammable, Catégorie 3

Asp. Tox. 1; Danger par aspiration, Catégorie 1

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Aquatic Chronic 3; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312: Nocif par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. CellPath Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. CellPath Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Voir au-dessous -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Xylène	
n°CAS	1330-20-7
N°CE	215-535-7

Summary of Parameters

Physical parameters	
Point d'Eclair (°C)	27 - 32°C [Closed cup/Coupe fermée]
Point/intervalle d'ébullition [°C]:	130 - 150°C
Point de Fusion (°C)	-39.3°C
Taux d'évaporation (Butyl acétate = 1)	0.77
Pression de vapeur	0.82 kPa
Densité	0.86 g/cm ³
Densité relative	0.861
Densité de Vapeur (Air=1)	3.7
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Viscosité Cinématique	0.0084 cm ² /s @ 25°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Sommaire

Number	Titre
Scénario d'exposition 1	Utilisation en laboratoires - Professionnel

Scénarios contributeurs

PROC Codes
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Scénario d'exposition 1

1. Titre abrégé de scénarios d'exposition 1: Utilisation en laboratoires - Professionnel	
Secteur(s) d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC)	ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégorie de processus [PROC]	PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
Processus, tâches, activités pris en compte	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

2.1 Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Propriétés du produit	État	Liquide, Volatilité moyenne Principalement hydrophobe
	Solubilité	166mg/l
	Pression de vapeur	821 Pa @ 20°C
	Coefficient de Partage	3.16 LogKow
Concentration de la substance dans la préparation / mélange ou produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
quantités utilisées	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1 kTm/Année(s)
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	0.1 kTm/Année(s)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0.002
Fréquence et durée d'utilisation	Jours d'émission (jours/année):	365
Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.5
	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.5
	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%):	0
	technique typique du traitement des eaux usées sur site a une efficacité de séparation de (%):	93.67

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

	Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables car il n'y a aucun rejet direct dans le sol. Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.	
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une usine de traitement des eaux usées sur site (%):	93.67
	Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées (m³/d):	20000
	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

2.2 Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Concentration de la substance dans la préparation / mélange ou produit	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
Propriétés du produit	État	Liquide
	Pression de vapeur	0.5 - 10 kPa @ STP
quantités utilisées	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains indépendants du management du risque	Non applicable	
Conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). Suppose la mise en place d'une bonne hygiène professionnelle.	
Conditions d'exploitation et mesures de management des risques	Activités de laboratoire à petite échelle, Activités sous une hotte de laboratoire, Manipulation de petites quantités (<1000 ml) pendant plus de 4 heures/jour – sous une hotte de laboratoire Nettoyage des surfaces avec un chiffon ou un pinceau, Nettoyage de récipient/conteneur Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). manipuler sous extracteur de fumée ou avec une méthode appropriée équivalente pour réduire l'exposition.	

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	
Estimation de l'exposition (environnement)	Modèle- EUSES utilisé.
Estimation de l'exposition	Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites
Estimation de l'exposition (homme)	Modèle- EUSES utilisé.
Estimation de l'exposition	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 4.0

Date de révision: 10/11/2017

Date de la Première Édition: 10/11/2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition	
Environnement	les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison. Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).
Santé	Les expositions prévues ne sont pas susceptibles de dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/ les conditions d'exploitation décrites à la section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

autre conseil de bonne pratique en plus du CSA REACH	
Environnement	Non disponible
Santé	Activités de laboratoire: porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. Transfert de masse: porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Éviter les projections. Avant débranchement, nettoyer les conduites. Transvasement de baril/quantités: porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Éviter les projections. Avant débranchement, nettoyer les conduites. Nettoyage et maintenance de l'équipement: porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. Stockage: éviter l'échantillonnage par immersion.